

Les prestations

- Le CMPP regroupe deux sections et un dispositif expérimental :
- La **section CMPP** réalise des activités de diagnostic et de traitement auprès d'enfants, d'adolescents, ou de jeunes adultes susceptibles de bénéficier d'une aide spécifique, tout en favorisant le maintien dans le milieu familial et scolaire. Elle engage des actions de prévention de santé mentale et de soins.
- La **section SPIJ (Service de Psychiatrie Infanto-Juvenile)** accompagne des enfants et des adolescents avec des dispositifs spécifiques de soins en individuel et en groupes thérapeutiques (CATTP). Des actions de prévention, des interventions à domicile ou dans l'environnement des personnes accompagnées sont aussi menées
- Le **PCPE. (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées)** Ce dispositif expérimental s'adresse à des enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 0 à 20 ans en situation de handicap. L'objectif est d'organiser une prise en charge transitoire ou pérenne pour ces personnes n'ayant pas ou peu de réponses adaptées à leurs besoins

Agir

en accompagnant la personne vers l'autonomie, en renforçant sa capacité d'agir et en favorisant sa participation

Soigner

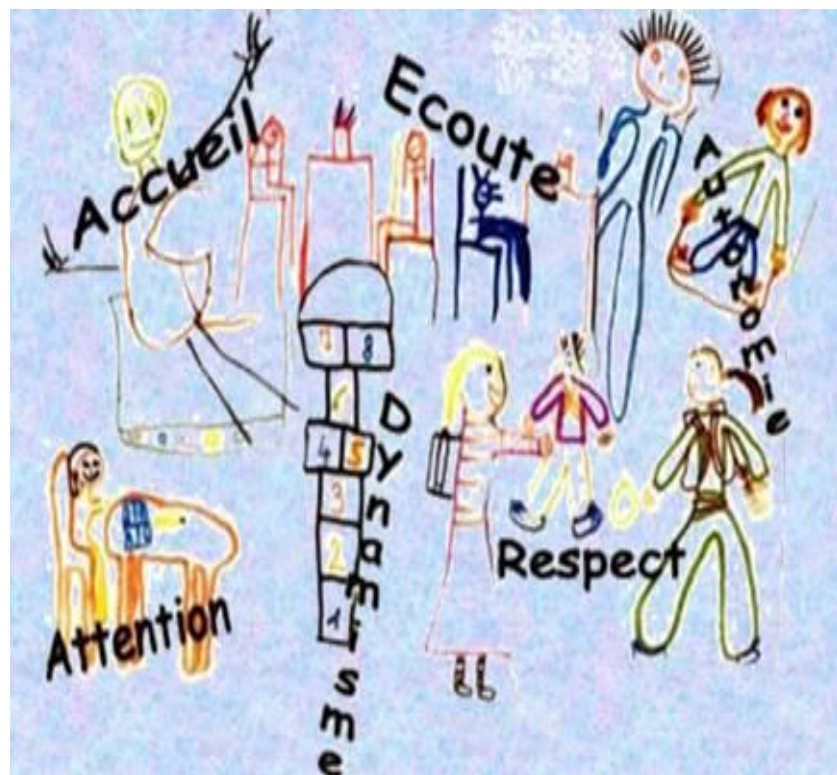
en proposant des réponses thérapeutiques et en développant l'interdisciplinarité de professionnels qualifiés

Éduquer

en permettant l'appropriation des connaissances et l'exercice de la citoyenneté

Inclure

en assurant ou en maintenant l'inclusion de la personne dans la société



Accompagnement et
parcours
de vie

Asei
Agiissons pour l'inclusion

Accompagnement et
parcours
de vie

Le projet d'établissement 2018-2022 CMPP Ingres

« Une communication de l'ASEI accessible à tous par le Facile à Lire et à Comprendre »



Le CMPP Ingres est un établissement de l'ASEI, association qui agit depuis 1950 pour préparer, par l'accompagnement à l'autonomie et l'éducation, l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Depuis 2002, les établissements médico-sociaux doivent établir tous les 5 ans un projet définissant leurs objectifs.

Au CMPP Ingres, ce projet d'établissement a été élaboré de manière participative en impliquant l'ensemble des professionnels.

Le CMPP Ingres accueille en consultation des enfants, adolescents et jeunes majeurs de 0 à 20 ans, susceptibles de présenter des difficultés d'ordre psychologique ou des troubles de l'apprentissage ayant des retentissements divers sur la vie familiale, sociale ou scolaire.

Nos défis :

- être toujours plus exigeant dans la qualité des accompagnements grâce à des professionnels formés et innovants
- s'appuyer sur un large réseau de partenaires au service de la continuité des parcours

TYPE D'ÉTABLISSEMENT
CMPP

Centre Médico Psycho Pédagogique

POPULATION ACCUEILLIE
Filles et garçons âgés de 0 à 20 ans

CAPACITÉ
Une file active d'environ
550 personnes

A.S.E.I CMPP Ingres

Site administratif 2 rue de la Fraternité 82000 MONTAUBAN

☎ 05 63 03 79 74 / 📠 05 63 66 42 63

✉ Courriel : cmpp.ingres@asei.asso.fr

🌐 Site internet : www.cmppingres@asei.asso.fr

1972 Ouverture du CMPP Ingres

1986 Création d'un service de psychiatrie infanto-juvénile

1980 1990 Création des différentes antennes

2002 Installation du CMPP Ingres rue Léon Cladel

2017 Création au CMPP Ingres du dispositif PCPE

Garantir des projets personnalisés d'accompagnement adaptés à l'évolution des besoins de la personne et de sa famille

Redéfinir l'offre de soins du CMPP

Actualiser le projet d'activité du service de psychiatrie Infanto-juvénile

Impliquer les parents tout au long du parcours de leur enfant



4 axes pour 2018 / 2022

Proposer une réponse territoriale pertinente et concertée pour garantir l'accessibilité aux accompagnements

Contribuer à la connaissance et à la compréhension du territoire

Développer les missions de l'activité du Service de Psychiatrie Infanto-Juvénile

Expérimenter le dispositif PCPE



En pratique : Il s'agit de développer de nouvelles modalités d'accompagnement, en adéquation avec les évolutions des enfants et adolescents suivis par nos services

Accompagnement et parcours de vie

En pratique : Il importe de participer à l'offre de soins territoriale en proposant des réponses adaptées à son évolution et à ses besoins

Renforcer la pluridisciplinarité au bénéfice du parcours de la personne accompagnée

Développer et garantir des actions organisées et coordonnées entre les professionnels

Associer les partenaires et les intervenants extérieurs dans l'accompagnement de la personne

Améliorer la lisibilité de l'accompagnement, la gestion de la liste d'attente et la gestion de l'absentéisme

Concrètement : L'amélioration de la coordination et de la communication entre les différents professionnels favorise la qualité de l'accompagnement

Garantir l'adéquation entre les compétences professionnelles et les besoins des personnes et leur évolution

Développer les compétences des professionnels

Mettre en place des formations pertinentes pour les professionnels

Mutualiser les compétences avec les professionnels des autres établissements du département

Concrètement : La formation des professionnels et le développement de leurs compétences concourent à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté aux besoins de la personne